

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Séance ordinaire du conseil d'établissement de la formation générale des adultes
PROCÈS-VERBAL

Date : 28 septembre 2021
Heure : 16 h 30

Endroit : *Rencontre virtuelle*
Salle : TEAMS

| Membres | Établissements | A | Membres | Établissements | A |
|----------------------------|---|---|-------------------|--|---|
| Noël, Sonia | Présidente du conseil d'établissement | P | Gagné, Christophe | Représentant du personnel enseignant CDB | P |
| Element, Annie | Directrice de Centre | P | Morin, Steve | Représentant du personnel de soutien | P |
| À venir | Secrétaire de Centre | A | Landry, Nathalie | Représentant du personnel professionnel | P |
| Pageau, Sylvie | Représentante du personnel enseignant O-G | P | | Élève du Centre du Nouvel-Horizon | - |
| Martel, Anne | Représentante du personnel enseignant MDA | P | | Élève d'Odilon-Gauthier | - |
| Deshaye, Claire | Représentante du personnel enseignant N-H | P | | Élève Côte-de-Beaupré | - |
| Personne invitée | | | | | |
| | | | | | |
| Secrétaire de la rencontre | | | | | |
| Crépault, Nathalie | | | | | |

| N° | Sujet | Décision – Action - Suivi | N° de résolution | Responsable |
|----|---|--|------------------|-------------|
| 1. | Ouverture et vérification du quorum. | La présidente, M ^{me} Sonia Noël, constate le quorum. | | |
| 2. | Mot de bienvenue. | M ^{me} Noël souhaite la bienvenue à tous les membres et elle demande aux nouveaux membres de bien vouloir se présenter. | | |
| 3. | Adoption de l'ordre du jour du 28 septembre 2021. | Il est proposé par M ^{me} Nathalie Landry d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | CÉ21-22.01 | |

| N° | Sujet | Décision – Action - Suivi | N° de résolution | Responsable |
|----|---|--|------------------|-------------|
| 4. | Approbation du procès-verbal de la rencontre tenue le 8 juin 2021. | <p>M^{me} Claire Deshaye remarque quelques coquilles et déposera ses corrections à M^{me} Nathalie Crépault. M^{me} Sylvie Pageau fera la même chose.</p> <p>Il est proposé par M. Steve Morin d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2021 qui sera corrigé conformément à ce qui précède.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | CÉ21-22.02 | |
| 5. | Suivi au procès-verbal de la rencontre tenue le 8 juin 2021. | Aucun suivi n'est requis. | | |
| 6. | COVID-19. | M ^{me} Element informe les membres des mesures sanitaires prises depuis le début de l'année. Tous les élèves et le personnel en présentiel; port du masque en tout temps. Cette mesure devrait nous permettre un faible taux de contamination. | | |
| 7. | Règles de régie interne 2021-2022 du conseil d'établissement (lire avant la rencontre). | <p>M^{me} Annie Element explique qu'il y a deux choses qui changent dans le document, soit : les dates des rencontres et le lieu qui sera parfois en virtuel ou en présentiel à Nouvel-Horizon. Sur approbation des membres, les séances se tiendront en virtuel. La CSDPS sera remplacée par le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. M^{me} Element fera quelques vérifications et fera un suivi par courriel afin d'en faire l'approbation.</p> <p>L'approbation sera faite par courriel suite à l'éclaircissement de certains points.</p> | CÉ21-22.03 | |
| 8. | Frais chargés aux élèves. | <p>M^{me} Annie Element explique qu'il n'y a aucun changement concernant les frais chargés aux élèves.</p> <p>Il est donc proposé par M^{me} Claire Deshaye d'adopter les frais chargés aux élèves tels que présentés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | CÉ21-22.04 | |
| 9. | Dénonciations d'intérêts / Autorisation de transmission des renseignements. | Comme tous les ans, les formulaires « Dénonciations d'intérêts » et « Autorisation de transmission de renseignements » doivent être remplis par tous les membres. | | |

| N° | Sujet | Décision – Action - Suivi | N° de résolution | Responsable |
|-----|---|--|------------------|-------------|
| | | En raison, de la COVID, M ^{me} Element suggère aux membres de lui envoyer par courrier interne et pour M ^{me} Sonia Noël, de transmettre par la poste. | | |
| 10. | Matériel didactique (modifications). | <p>M^{me} Element explique que quelques prix ont changé suite aux réponses tardives des maisons d'édition. Les changements sont minimes.</p> <p>Tous les membres étant en accord avec ces modifications, il est donc proposé par M^{me} Claire Deshaye d'adopter le document du matériel didactique 2021-2022.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | CÉ21-22.05 | |
| 11. | Rapport annuel 2020-2021. | <p>Suite à la présentation faite, il est proposé par M. Steve Morin d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement 2020-2021.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | CÉ21-22.06 | |
| 12. | Dates des rencontres 2021-2022. | <p>Tous les membres étant en accord avec les changements mentionnés, il est donc proposé par tous d'adopter le calendrier des rencontres 2021-2022.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | CÉ21-22.07 | |
| 13. | Budget annuel du conseil d'établissement. | <p>Comme chaque année, M^{me} Annie Element mentionne que le budget du CÉ est de cinq cents dollars (500 \$). Ledit budget sert aux divers remboursements encourus par les membres suites aux rencontres, tels que frais de gardiennage et de déplacement. Le montant résiduel sert habituellement pour acheter un repas à tous les membres lors de la dernière rencontre pour les remercier de leur temps.</p> <p>Il est proposé par M. Steve Morin d'adopter le budget annuel du conseil d'établissement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | CÉ21-22.08 | |
| 14. | Portrait de la clientèle. | <p>M^{me} Element informe des ETP. Le tableau sera déposé en annexe.</p> <p>M^{me} Martel se questionne sur le fait qu'elle voit un écart entre les ETP de l'an passé et cette année. M^{me} Element explique que certains cours ont débuté plus tard qu'initialement prévu.</p> | | |

| N° | Sujet | Décision – Action - Suivi | N° de résolution | Responsable |
|------|-------------------------|---|------------------|-------------|
| 14.1 | Nouvel-Horizon. | Remise de collations spéciales les vendredis après-midi. M ^{me} Renée Morin et M. Christian Brochu débutent un projet de randonnée et d'escalade; environ une vingtaine d'élèves. Le transport est une gracieuseté du CFTC. | | |
| 14.2 | Odilon-Gauthier. | M ^{me} Lucie Ayotte a débuté un cours de randonnée également. Le transport est une gracieuseté du CFTC. Des collations spéciales seront distribuées sous peu aux élèves. | | |
| 14.3 | Côte-de-Beaupré. | Dîner d'accueil à l'extérieur avec les élèves de la FG et IS. Remise de collations spéciales et café durant la semaine. Les élèves IS vendent des produits qu'ils ont cuisinés. | | |
| 14.4 | Maison des Adultes. | Une entrée colorée! Dans la première semaine, ils ont souligné la rentrée avec une multitude d'activités portant sur l'ouverture sur le monde (sportives, artistiques, cuisine du monde, musique, etc.) | | |
| 15. | Points des partenaires. | M ^{me} Sonia Noël est représentante des partenaires. Elle souligne que tout le monde est encore en virtuel et que c'est difficile de garder un bon contact entre les partenaires et les jeunes. Le CJE est à 100% en présentiel. Les chantiers urbains terminent sous peu. L'ensemble des deux projets se sont bien déroulés. M ^{me} Noël se dit très satisfaite. | | |
| 16. | Dépôt des documents. | Aucun document à déposer. | | |
| 17. | Questions diverses. | M ^{me} Pageau demande si on va reparler de la qualité de l'air dans les établissements. M ^{me} Element nous informe qu'il n'y a pas de nouvelles consignes pour l'instant. | | |
| 18. | Levée de l'assemblée. | L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 17 h 22 par M. Steve Morin, que la séance soit levée. | CÉ21-22.09 | |

Signature de la présidente

Signature de la direction



CÉA

Nouvel-Horizon

Odilon-Gauthier

Maison des Adultes

Côte-de-Beaupré

Conseil d'établissement

Calendrier

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Séance ordinaire du conseil d'établissement
de la formation générale des adultes

Calendrier

28 septembre 2021

9 novembre 2021

30 novembre 2021

15 février 2022

5 avril 2022

7 juin 2022

Heure

16 h 30

Lieu

Centre du Nouvel-Horizon ou TEAMS

| ALPHABÉTISATION - FRANÇAIS | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| FRA-B121-4 | Découverte du monde de l'écrit-des mots qui parlent-les phrases de la vie - matériel maison | 10,00 \$ |
| FRA-B122-4 | Des mots qui parlent - matériel maison | 10,00 \$ |
| FRA-B123-4 | Les phrases de la vie - matériel maison | 10,00 \$ |
| FRA-B124-4 | Des mots pour se comprendre - matériel maison | 13,00 \$ |
| FRA-B125-4 | Une culture qui s'exprime - matériel maison | 13,00 \$ |
| FRA-B126-4 | La parole aux citoyens - matériel maison | 13,00 \$ |

| PRÉSECONDAIRE - FRANÇAIS | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| FRA-P101-4 | Matériel maison (Reprographie) | 4,00 \$ |
| FRA-P102-4 | Matériel maison (Reprographie) | 4,00 \$ |
| FRA-P103-4 | Matériel maison (Reprographie) | 4,75 \$ |
| FRA-P104-4 | Matériel maison (Reprographie) | 4,75 \$ |
| FRA-P-105-4 | Chenelière Éducation - Paragraphe | 24,75 \$ |
| FRA-P-106-4 | Chenelière Éducation - Paragraphe | 24,75 \$ |
| FRA-P107-4 | Chenelière Éducation - Paragraphe | 24,75 \$ |

| FRANÇAIS | | |
|----------------------|---------------------------------------|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| FRA-1103-4 | Nouvel épisode | 25,75 \$ |
| FRA-1104-2 | Nouvel épisode | 25,75 \$ |
| FRA-2101-4 | Nouvel épisode | 25,75 \$ |
| FRA-2102-2 | Nouvel épisode | 25,75 \$ |
| FRA-3101-1 | Nouvel épisode | 18,50 \$ |
| FRA-3102-2 | Nouvel épisode | 24,50 \$ |
| FRA-3103-1 | Nouvel épisode | 19,25 \$ |

| FRANÇAIS (SUITE) | | |
|------------------|--|----------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| FRA-3104-1 | Nouvel épisode | 19,25 \$ |
| FRA-3105-1 | Nouvel épisode | 19,25 \$ |
| FRA-3106-2 | Nouvel épisode | 24,50 \$ |
| FRA-4101-2 | Nouvel épisode | 23,75 \$ |
| FRA-4102-1 | Nouvel épisode | 19,25 \$ |
| FRA-4103-1 | Nouvel épisode | 19,25 \$ |
| FRA-4104-2 | Nouvel épisode | 25,25 \$ |
| FRA-5201-2 | Nouvel épisode | 24,50 \$ |
| FRA-5202-1 | Nouvel épisode | 19,50 \$ |
| FRA-5203-2 | Nouvel épisode | 24,50 \$ |
| FRA-5204-1 | Nouvel épisode | 24,50 \$ |
| FRA-5206-2 | Matériel maison (reprographie) | 4,50 \$ |
| ISP-1043-1 | Matériel maison - Français révision écriture en FP | 8,25 \$ |

| ALPHABÉTISATION - MATHÉMATIQUES | | |
|---------------------------------|--------------------------------|----------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| MAT-B113-3 | Matériel maison - À venir | |
| MAT-B114-2 | Matériel maison - À venir | |
| MAT-B213-4 | Matériel maison - À venir | |
| MAT-B214-3 | Matériel maison - À venir | |
| MAT-P101-4 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ |
| MAT-P102-3 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ |
| MAT-P-103-2 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ |
| MAT-P-104-4 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ |

Enlever MAT MAN P101

| MATHÉMATIQUES | | | |
|---|------------|--------------------------------|------------|
| COURS OFFERTS | | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| MAT-1011-1 | | Mise à niveau (cahier maison) | 4,00 \$ |
| MAT-1101-3 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT-1102-3 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT-2051-1 | | Mise à niveau (cahier maison) | 4,25 \$ |
| MAT-2101-3 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT-2102-3 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT-3019-1/SEF-3029-1 | | Mise à niveau (cahier maison) | 3,00 \$ |
| MAT-3051-2 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT-3052-2 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT-3053-2 | | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| MAT 4081-1/SEF-4026-1 | | Mise à niveau (cahier maison) | 5,25 \$ |
| Séquence CST | MAT-4151-1 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| | MAT-4152-1 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| | MAT-4153-2 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| Séquence SN | MAT-4271-2 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| | MAT-4272-2 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| | MAT-4273-2 | Kinésis Éducation | 39,50 \$ ✓ |
| ** La séquence TS n'est pas offerte pour l'année 2020-2021 | | | |

| MATHÉMATIQUES (SUITE) | | | |
|------------------------------|------------|---------------------------------------|-------------|
| COURS OFFERTS | | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| 514-526-536 | MAT-5101-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| | MAT-5102-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| | MAT-5103-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| | MAT-5104-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| 526-536 | MAT-5105-1 | Kinésis Éducation | 31,00 \$ |
| | MAT-5106-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| | MAT-5107-2 | Kinésis Éducation | 31,00 \$ |
| | MAT-5108-2 | Kinésis Éducation | 35,25 \$ |
| | MAT-5109-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| 536 | MAT-5110-1 | Kinésis Éducation | 27,75 \$ |
| | MAT-5111-2 | Kinésis Éducation | 31,00 \$ |

| MATHÉMATIQUES SUITE - NOUVEAU PROGRAMME | | | |
|--|----------------|---------------------------------------|-------------|
| COURS OFFERTS | | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| Séquence CST | CST-MAT-5150-2 | Tome 1 - SOFAD | 19,50 \$ |
| | | Tome 2 - SOFAD | 22,75 \$ |
| | CST-MAT-5151-1 | SOFAD | 22,75 \$ |
| | CST-MAT-5152-1 | SOFAD | 32,00 \$ |
| Séquence SN | SN-MAT-5170-2 | SOFAD | 19,50 \$ |
| | SN-MAT-5171-2 | Tome 1 - SOFAD | 22,75 \$ |
| | | Tome 2 - SOFAD | 28,00 \$ |
| | SN-MAT-5173-2 | Tome 1 - SOFAD | 34,25 \$ |
| | | Tome 2 - SOFAD | 29,00 \$ |

| ANGLAIS | | |
|------------------------|---|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| Tous le niveaux | English reference guide (reprographie) | 5,75 \$ |
| Tous le niveaux | Grammar Review (reprographie) | 3,50 \$ |
| ANG-1101-4 | Connecting Doors - Satisfying Consumers Needs -Grand Duc | 17,75 \$ |
| ANG-2101-4 | Connecting Doors - Establishing Connections - Grand Duc | 17,75 \$ |
| ANG-3101-1 | Connecting Doors- Joining a Community - Grand Duc | 24,50 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 2,50 \$ |
| ANG-3102-1 | Connecting Doors - It's a Matter of Taste - Grand Duc | 14,00 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 2,50 \$ |
| ANG-3103-1 | Connecting Doors - Communicating Information - Grand Duc | 14,00 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 4,25 \$ |
| ANG-4101-2 | Bright Journeys - Dare to compare - Lidec | 19,00 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 3,50 \$ |
| ANG-4102-1 | Kit - situations d'apprentissage | 3,50 \$ |
| ANG-4103-1 | Connecting Doors - Expression Feelings and Opinions - Grand Duc | 14,00 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 4,50 \$ |
| ANG-5101-2 | Bright Journeys - Examining Issues - Lidec | 19,00 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 4,25 \$ |
| ANG-5102-1 | Kit - situations d'apprentissage | 3,25 \$ |
| ANG-5103-1 | Bright Journey s - Influencing Others (Lidec) | 19,00 \$ |
| | Kit - situations d'apprentissage | 4,00 \$ |
| ANG-5104-1 | Connecting Doors - Writing Skills 1 - Grand Duc | 13,75 \$ |
| ANG-5105-1 | Connecting Doors - Writing Skills 2 - Grand Duc | 13,75 \$ |
| ANG-5106-2 (optionnel) | Kit - situations d'apprentissage | 2,25 \$ |

| SCIENCES | | |
|---------------------------|---|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| SCIENCES PHYSIQUES | | |
| SCG-4059-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | |
| SCG-4060-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | |
| SCT-4061-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 4,50 \$ |
| SCT-4062-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 1,50 \$ |
| SCT-4063-2 | SOFAD | 32,00 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 4,50 \$ |
| SCT-4064-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 1,50 \$ |
| CHIMIE | | |
| CHI-5061-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 3,25 \$ |
| CHI-5062-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 3,00 \$ |
| PHYSIQUE | | |
| PHY-5061-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 4,50 \$ |
| PHY-5062-2 | ERPI | 26,50 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | 2,50 \$ |
| BIOLOGIE | | |
| BIO-5070-2 | SOFAD | 30,00 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | |
| BIO-5071-2 | SOFAD | 30,00 \$ |
| | Matériel maison (Laboratoires et situations d'aide à l'apprentissage) | |

| UNIVERS SOCIAL | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| HISTOIRE | | |
| HIG-4101-2 et HIG-4102-2 | Pearson ERPI | 23,75 \$ |
| HIS-4103-2 et HIS-4104-2 | Pearson ERPI | 25,75 \$ |
| HIS-4016-2 | Beauchemin (Chelière Éducation) | 35,25 \$ |
| HIS-4017-2 | Beauchemin (Chelière Éducation) | 35,25 \$ |
| HIS-5046-3 | MEES-DGEA (reprographie) | 17,00 \$ |
| GÉOGRAPHIE | | |
| GEO-5019-3 | MEES-DGEA (reprographie) | 15,00 \$ |
| MONDE CONTEMPORAIN | | |
| SCH-5101-2 et SCH-5102-2 | Globe (Chenelière Éducation) | 23,75 \$ |
| ÉDUCATION FINANCIÈRE | | |
| SCE-5101-1 | Grand Duc | 14,25 \$ |
| SCE-5102-1 | Grand Duc | 14,25 \$ |

| COURS OPTIONNEL | | |
|-------------------------|---|-------------|
| COURS OFFERTS | CENTRE D'ÉDUCATION AUX ADULTES | COÛT |
| INFORMATIQUE | | |
| INF-5067-1 | Traitement de texte, styles et mise en forme - Logitell | 18,75 \$ |
| INF-5068-1 | Traitement de texte, sections et tableaux - Logitell | 20,25 \$ |
| INF-5069-1 | Tableur électronique, bases de calcul et de la mise en forme Logitell | 23,75 \$ |
| INF-5070-1 | Tableur électronique, analyse de données - Logitell | 18,75 \$ |
| INF-5078-2 | Matériel en ligne | |
| COURS OPTIONNELS | | |
| APH-5047-1 | Randonnée de montagne (reprographie) | 2,00 \$ |
| PER-5201-3 | La sexualité dans toutes ses dimensions (reprographie) | 5,50 \$ |
| PER-5204-3 | Prévention de la toxicomanie (reprographie) | 5,50 \$ |
| SEF 5019-1 | SOFAD | 19,50 \$ |



Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Séance ordinaire du conseil d'établissement
de la formation générale des adultes

Membres

| | |
|-------------------------|---|
| Sonia NOËL | Présidente du CÉ |
| Annie ELEMENT | Directrice CÉA |
| Joyce NOLAN | Secrétaire de centre (CÉ) |
| Sylvie PAGEAU | Représentante du personnel enseignant (OG) |
| Claire DESHAYE | Représentante du personnel enseignant (NH) |
| Anne MARTEL | Représentante du personnel enseignant (MDA) |
| Alexis CRÊTE-LAFRENIÈRE | Représentant du personnel enseignant (CDB) |
| Nathalie LANDRY | Représentante du personnel professionnel |
| Steve MORIN | Représentant du personnel de soutien |
| | Élève du Centre du Nouvel-Horizon |
| | Élève du Centre Odilon-Gauthier |
| | Élève du Centre de la Côte-de-Beaupré |



**RAPPORT ANNUEL 2020-2021
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES**

**DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

(ARTICLE 82, LIP)

| | |
|----------------|--|
| Par : | Nathalie Crépault pour Annie Element, directrice |
| Titre : | Directrice adjointe |
| Date : | 28 septembre 2021 |

1. Mot de la présidente ou du président

L'année 2020-2021 a été, pour le Centre d'éducation des adultes de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, encore fort occupée. Voici quelques faits marquants :

- Développement des compétences numérique pour l'ensemble du personnel. Développement d'une plate-forme pour offrir la possibilité aux élèves de poursuivre leur formation à distance.
- La rigueur dans la gestion financière dont a fait preuve l'équipe de direction porte ses fruits et rapproche de plus en plus le Centre de la perspective du déficit zéro voire d'un surplus financier.
- Le Centre, qui est composé de quatre (4) établissements, a généré plus de 451 ETP cette année en formation générale et plus de 176 ETP en intégration sociale. Une baisse par rapport aux années antérieures, mais tout de même peu alarmante considérant la situation actuelle du marché du travail et la baisse démographique.
- Mise en place et poursuite de diverses initiatives offertes autant à l'interne par les enseignants, les intervenants et les professionnels du Centre, mais aussi à l'externe par des partenaires du milieu ayant permis de bonifier la formation mais aussi de favoriser la qualification de la clientèle et la persévérance scolaire.

Bravo à vous, membres du personnel qui travaillez au quotidien avec les élèves. Merci de faire du Centre d'éducation des adultes plus qu'un lieu d'apprentissage. Votre dynamisme et votre engagement sont des plus appréciés. Merci aux membres du conseil d'établissement pour votre disponibilité et pour votre bonne humeur qui rend nos rencontres non seulement constructives, mais agréables.

Sonia Noël, présidente

2. Présentation du Conseil d'établissement

Liste des membres :

| | |
|--------------------------|---|
| Noms | Titre (qualité : parents, personnel, etc.) |
| Noël, Sonia | Présidente du CÉ |
| Element, Annie | Directrice du CÉA |
| Carbonneau, Andréa | Secrétaire du CÉ et représentante du personnel de soutien |
| Paiement, France | Représentante du personnel enseignant (O-G) |
| Auger, Valérie | Représentante du personnel enseignant (MDA) |
| Deshaye, Claire | Représentante du personnel enseignant (N-H) |
| Pageau, Sylvie | Représentante du personnel enseignant (CDB) |
| Morin, Steve | Représentant du personnel de soutien |
| Landry, Nathalie | Représentante du personnel professionnel |
| Spénard-Couture, Casimir | Élève d'Odilon-Gauthier |

3. Dates des rencontres

| | | | | |
|------------------|----------------|--------------------|-----------------|----------------|
| Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier |
| | 20 | 17 (annulé) | | 12 |
| Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
| 2 mars | | | | 8 juin |

4. Projet éducatif

Quelques lignes directrices et les objectifs :

Le plan de mise en œuvre a été mis sur pause dû à la pandémie. Nous prévoyons évaluer le plan de mise en œuvre (PMO) à l'automne 2021.

Le projet éducatif et le PMO sont toutefois très vivants de par nos actions en lien directement avec les objectifs et les moyens que l'on retrouve dans le projet éducatif. Les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves qui fréquentent le Centre d'enseignement sont encore bien d'actualité.

ENJEUX

Deux principaux enjeux sont encore bien présents pour chacun des volets, soient :

Formation générale aux adultes

- Susciter et soutenir l'intérêt des élèves et du personnel;
- Améliorer la communication, la concertation et la transmission des informations.

Intégration sociale

- Améliorer le climat de travail;
- Définir ce qu'est l'intégration sociale.

OBJECTIFS ET PMO

En 19-20 des objectifs et des indicateurs ont été ajoutés tout en respectant la démarche collaborative faites auprès des membres du personnel :

Formation générale aux adultes

Objectifs quantitatifs :

- 1- Augmenter le taux de diplomation (DES) pour les élèves ayant une ou deux matières manquantes.
PMO : Moyen à venir
- 2- Augmenter le nombre d'élèves qui obtiennent leurs préalables pour accéder à la FP.
PMO : Moyen à venir

Objectifs qualitatifs :

1. D'ici juin 2022, augmenter le nombre d'expériences d'apprentissage diversifiées permettant aux élèves de choisir celles qui leur plaisent.
PMO : (Moyen) Offrir aux élèves une variété d'exercices, d'activités et de situations d'apprentissage, visant à développer un même savoir ou une compétence, élaborés selon différentes approches (manipulation, travail d'équipe, ateliers, enseignement stratégiques, etc.)
2. Annuellement, augmenter de 10% le taux de présence à la formation générale.
PMO : (Moyen) Offrir une ambiance conviviale au centre et en classe (accueil, collations, café, sourires, salutations, musique, repas, etc.)
3. D'ici juin 2022, augmenter le pourcentage du personnel qui se sent outillé e soutenu pour répondre à la diversité des besoins des élèves de 60% à 90%.
PMO : (Moyen) Former et accompagner le personnel pour bonifier les techniques d'intervention (conception universelle de l'apprentissage, (CAU), rétroaction, CAP).
4. D'ici juin 2022, augmenter la satisfaction du personnel de 60% à 90% au regard de la transmission de l'information en intégrant de nouveaux moyens de communication entre les membres du personnel et entre le Centre et les élèves.
PMO : (Moyen) Prévoir des temps de rencontres, par établissement, pour échanger entre collègues (organisation scolaire, etc.).

Intégration sociale :

Objectifs quantitatifs :

1. Augmenter le nombre d'élèves en stage.
PMO (moyen) : Démarchage et choix des entreprises (forces et limites de l'élève).
2. Augmenter le nombre de projets intégrateurs
PMO (moyen) : Développer et structurer la boutique.

3. Transférer les apprentissages en contextes réels.
PMO (moyen) : Mettre les élèves en contexte social.

Objectifs qualitatifs :

1. Développer des relations harmonieuses.
PMO (moyen) : Plan d'accompagnement par la Firme Diogène.
2. Augmenter la visibilité de la MDA
PMO (moyen) : Promouvoir notre offre de cours par notre site internet.

5. Règles de conduite

Quelques lignes directrices :

Les règles de conduite des établissements du CÉA, soient les « Règles de vie », sont les mêmes que celles demandées en société, par exemple : l'élève est tenu de respecter toutes les lois en vigueur (vandalisme, cigarette, cigarette électronique, vol, drogue, alcool, intimidation, violence, harcèlement).

Comme les établissements sont un endroit d'apprentissage, l'élève est tenu d'accomplir toutes les tâches requises et d'adopter un comportement contribuant à la bonne marche des cours, activités et de son cheminement scolaire.

Lesdites règles adoptées lors du CE du 8 juin 2021 pour l'année scolaire 2020-2021.

6. Frais chargés aux parents

Quelques faits saillants :

Aucun changement a été réalisé concernant les frais chargés aux parents (élèves).

La liste des frais chargés aux élèves a été adoptée lors du CE du 8 juin 2021 pour l'année 2021-2022.

7. Avis et consultations – Centre de services scolaire

Sujets sur lesquels le CE a été consulté :

| Dates | Objet de la consultation | Court résumé de la position du CE |
|-----------------|--|--|
| 12 janvier 2021 | Formation du CÉ | Il a été décidé que chaque membre visionne les capsules de son côté et qu'un retour sera fait au prochain CÉ. Une résolution a été faite afin d'attester que tous les avaient regardées et avaient pris connaissance de l'information se retrouvant dans la documentation du ministère. |
| 8 juin 2021 | Projet de lutte pour contrer la violence et l'intimidation | Adopté à l'unanimité et une résolution a été déposée au centre de services scolaire ainsi que le plan de lutte. |

8. Informations aux parents et à la communauté en lien avec l'article 83 de la LIP

| Dates | Objet de l'information | Outils utilisés |
|--------------|-------------------------------|------------------------|
| ? | Rapport annuel 2019-2020 | |

9. Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs (art. 84 à 89.1 de la LIP)

| Dates | Fonctions / pouvoirs exercés relativement aux services éducatifs | Précisions |
|--------------------|---|---|
| À chaque rencontre | Portrait de la clientèle | Information |
| 8 juin 2021 | Règles de vie | Les règles 20-21 sont reconduites et adoptées tel quelles pour 21-22. |

10. Fonctions / pouvoirs reliés aux services extra-scolaires (art. 90 à 92 de la LIP)

| Dates | Fonctions / pouvoirs reliés aux services extra scolaires | Précisions |
|--------------------|---|-------------------|
| À chaque rencontre | Programme et présentation des activités de vie étudiante | Information |

11. Ressources matérielles et financières (art. 93 à 95 de la LIP)

| Dates | Fonctions / pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières | Précisions |
|-----------------|--|--------------------------|
| 20 octobre 2020 | Budget annuel du CÉ | Adoption par les membres |
| 12 janvier 2021 | Budget du CÉA 20-21 | Adoption par les membres |
| 8 juin 2021 | Frais chargés aux parents (élèves) | Adoption par les membres |
| 8 juin 2021 | Matériel didactique 21-22 | Adoption par les membres |

12. Projets spéciaux

Projets communs pour les trois (3) centres d'éducation des adultes :

- Semaine de la prévention des dépendances;
- Divers tirages ont été réalisés pour encourager la présence des élèves;

Nouvel-Horizon

- Activité d'Halloween
- Tirages de boîtes repas pour la St-Valentin;
- Distributions de collations tout au long de l'année
- Dîner de fin d'année avec du poulet St-Hubert;

Odilon-Gauthier

- Randonnée pédestre;
- Activité d'Halloween;
- Dîner de fin d'année avec de la pizza;

Côte-de-Beaupré

- Randonnée pédestre;
- Collations servies tout au long de l'année;
- Cuisine collective;

Maison des Adultes :

- Activité d'Halloween
- Jeu de babyfoot géant
- Horticulture
- Activités de Noël;
- Ouverture de la « Boutique »
- Marché de Noël;
- Activité « Bingo »
- Activité de St-Valentin
- Pentathlon des Neiges sous forme virtuelle;
- Disco du Carnaval;
- Différentes activités extérieures pour faire bouger les élèves;
- Beaupré : Fabrication de tables en bois

13. Mot de la fin (remerciements – perspectives pour l'année à venir – conclusion)

Poursuivant la lancée d'une saine et étroite gestion financière, la directrice du CÉA, madame Annie Element, a gardé en tête le maintien d'un budget équilibré.

La COVID a amené son lot de défis. Les membres du personnel et les élèves ont dû développer leurs compétences numériques afin de poursuivre la formation en mode hybride. Or, tant en confinement qu'en présentiel, les élèves ont continué d'avoir un service de qualité et ont pu poursuivre leur parcours scolaire sans trop d'embûches.

Bien que le plan de mise en œuvre du projet éducatif a été mis sur pause durant cette année de pandémie, nous avons toujours gardé en tête les objectifs à atteindre et continuer de développer des moyens et des stratégies pour arriver à nos fins. Le plan de mise en œuvre sera à nouveau réactivé à l'automne 2021.

Avec tous les nombreux projets et partenariat divers, le CÉA est en plein développement numérique afin d'offrir une multitude d'opportunités à la clientèle adulte de son territoire.

Mme Nathalie Crépault au nom de Madame Annie Element tient à remercier tout le personnel et les membres du CÉ pour leur implication au centre.

| |
|--|
| |
|--|



RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

1. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

| | |
|----------------------|---|
| Centre de services : | le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries |
| Centre FGA : | le Centre Odilon-Gauthier, la Maison des Adultes, le Centre du Nouvel-Horizon et le Centre de la Côte-de-Beaupré; |
| Conseil : | le Conseil d'établissement du centre; |
| Membres : | les membres du Conseil d'établissement; |
| Direction : | la directrice ou le directeur du centre; |
| Président : | la présidente ou le président du conseil d'établissement; |
| Loi : | la <i>Loi sur l'instruction publique</i> , L.R. 1988 et ses amendements. |

2. Séances du conseil

Les séances du conseil sont publiques. Cependant, les membres siègent à huit clos pour étudier tout sujet qui peut causer préjudice à une personne. Seules les personnes autorisées par le conseil peuvent assister au huit clos.

2.1 Séance ordinaire

Le conseil fixe par résolution, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires.

2.2 Séance extraordinaire

Le président, la direction ou trois (3) membres peuvent faire convoquer une séance extraordinaire du conseil.

2.3 Séance ajournée

Toute séance ordinaire ou extraordinaire peut être ajournée à une heure ou à une date ultérieure, par résolution du conseil.

3. Avis de convocation

3.1 Dans le cas d'une séance ordinaire, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis aux membres au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la séance. Ces documents tiennent lieu d'avis de convocation.

3.2 Une séance extraordinaire est convoquée par un avis écrit à la direction, transmis à chacun des membres au moins deux (2) jours avant la tenue de la séance.

3.3 Cet avis de convocation précise la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que les sujets qui seront traités.

3.4 Aucun avis de convocation n'est requis pour une séance ajournée du conseil.

3.5 Un membre qui prévoit être absent à une séance en avise le président, la direction ou la secrétaire, dès que possible. Après deux (2) absences consécutives aux réunions, il y a vérification auprès de la personne.

Une vacance à la suite du départ d'un représentant est comblée, pour la durée non écoulée de son mandat.

4. Ouverture des séances

4.1 Présidence

4.1.1 À l'heure fixée, le président procède à l'ouverture de la séance.

4.2 Vérification de la procédure de convocation

4.2.1 Avant de procéder à l'étude des sujets prévus à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire, le président doit s'assurer que l'avis de convocation a été adressé à chaque membre.

4.2.2 Dans le cas contraire, la séance doit être close sur-le-champ.

4.2.3 La seule présence d'un membre équivaut à une renonciation de l'avis de convocation, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à la tenue de la séance.

4.3 Vérification du quorum

4.3.1 Si le quorum n'est pas atteint aux termes d'un délai de trente (30) minutes, les membres présents font enregistrer leur présence et se retirent.

4.3.2 Le conseil doit cesser de siéger dès qu'il n'y a plus de quorum.

4.3.3 Pour qu'il y ait quorum, la majorité des membres en poste, avec ou sans droit de vote, doivent être présents. La majorité, c'est plus de 50% des membres.

5. Ordre du jour

5.1 Séance ordinaire

5.1.1 La direction prépare le projet d'ordre du jour en collaboration avec le président.

5.1.2 Tout membre peut faire inscrire un point en s'adressant à la direction au moins six (6) jours avant la séance. Le sujet doit être suffisamment précis et si le point est amené pour décision, un projet de résolution est soumis avec la demande.

5.1.3 Après avoir pris connaissance du projet d'ordre du jour, tout membre et la direction ont le droit de demander de :

- Faire ajouter un ou plusieurs points;
- Faire modifier l'énoncé d'un point;
- Faire modifier l'ordre des points.

5.1.4 Une fois l'ordre du jour accepté, aucun autre sujet ne sera reçu en débat par le président, à moins du consentement unanime.

5.2 En séance extraordinaire

Seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent être traités, à moins que tous les membres soient présents à cette séance extraordinaire et y consentent.

6. Procès-verbal

- 6.1** La secrétaire rédige le procès-verbal des délibérations du conseil et le transmet aux membres avec les documents de la séance suivante.
- 6.2** L'approbation du procès-verbal de chaque séance se fait au début de la séance ordinaire qui suit et des modifications y sont apportées si les faits rapportés se révèlent inexacts.
- 6.3** Au début de chacune des séances du conseil, le procès-verbal de la dernière séance peut être lu et doit être approuvé par les membres. Il doit ensuite être signé par la personne présidant la séance et contresigné par la direction. Chaque page du procès-verbal doit être initialisée par le président ou la présidente et par la direction désignée.
- 6.4** Les copies officielles des extraits des délibérations sont délivrées par la secrétaire ou la direction.
- 6.5** C'est la direction qui a la garde des registres et documents du conseil.

7. Période de questions accordée au public

Le président accorde la parole au public après le suivi au procès-verbal de la réunion précédente. Un maximum de quinze (15) minutes est accordé aux interventions du public et réparti à la discrétion du président entre les personnes désireuses d'intervenir. Et aucun cas, le public ne peut intervenir lors des discussions du conseil.

8. Processus de discussion

8.1 Participation aux délibérations

Seuls les membres et la direction peuvent prendre part aux délibérations. Toutefois, un membre du personnel de direction ou une personne-ressource peut être autorisé par le président à fournir de l'information ou à répondre à des questions.

8.2 Information

Le président appelle le point à l'ordre du jour et explique le dossier ou invite un membre, la direction ou une personne-ressource à expliquer le dossier.

8.3 Présentation d'une proposition

Si le point est inscrit pour décision, un membre présente une proposition à l'assemblée sur le sujet traité. Cette proposition n'a pas à être appuyée.

8.4 Délibérations sur la proposition

Dès qu'une proposition est présentée, les délibérations se déroulent en quatre (4) phases :

8.4.1 Présentation

Le proposeur ou, à l'invitation du président, la direction ou une personne, présente et explique la proposition.

8.4.2 Période des questions

- a. Tout membre peut intervenir afin de poser une ou des questions visant à obtenir les informations jugées nécessaires pour se prononcer sur la proposition.
- b. À cette étape, il doit limiter ses interventions à des questions précises et seulement à des questions.

8.4.3 Période de discussions

- a. Un membre peut intervenir à cette étape pour indiquer sa position (pour ou contre) et l'expliquer.
- b. Un membre ne peut intervenir qu'une seule fois sur chaque proposition durant la période des discussions, à moins d'obtenir le consentement majoritaire des membres présents.
- c. Un membre possède son droit de parole sur un amendement et un sous-amendement au même titre que sur la proposition principale.

8.4.4 Droit de réplique

- a. Le proposeur est toujours le dernier intervenant sur la proposition, afin d'exposer ses arguments.
- b. Il n'intervient pas durant la période des discussions, mais exerce son droit de réplique à la fin des délibérations.

8.5 Le vote

8.5.1 Lorsque tous ceux qui désirent prendre la parole sur une question ont eu la liberté de le faire, le président appelle le vote.

8.5.2 Sur demande d'un membre, le conseil peut également décider de tenir un vote secret.

8.5.3 Toute décision est adoptée à la majorité des voix des membres présents et ayant le droit de vote, à moins de disposition contraire dans la loi, les règlements ou les présentes règles.

8.5.4 Un membre présent peut s'abstenir de vote.

8.5.5 Le président vote sur chaque proposition et, en cas d'égalité des voix, il a voix prépondérante.

9. Règles de communication

Tout membre doit :

- 9.1** Obtenir le droit de parler avant de prendre la parole, car un seul intervenant peut avoir la parole à la fois; on demande la parole en levant la main.
- 9.2** S'adresser au président et non à l'assemblée ou à un membre en particulier.
- 9.3** Éviter de répéter le contenu des interventions précédentes et s'efforcer de soumettre seulement des faits pertinents à la proposition en discussion.
- 9.4** Ne pas prendre la parole sur une question, lorsqu'elle a été mise au vote par le président.

10. Pouvoirs et devoirs du président

- 10.1** Faire observer les règles de régie interne, afin de créer une atmosphère amicale d'ordre et de détente.
- 10.2** Suivre l'ordre du jour, à moins qu'il ne soit interverti avec le consentement de l'assemblée et définir les buts de la discussion sur les sujets en cause.
- 10.3** Donner ou faire donner les explications relatives à chaque sujet et répondre ou faire répondre aux questions des membres.
- 10.4** Assurer à chacun la liberté d'exprimer son opinion.
- 10.5** Décider à qui il appartient de parler en premier. Lorsque plusieurs membres lèvent la main en même temps, le président décide en faveur de celui qu'il a vu le premier poser ce geste.
- 10.6** Voir à ce que la discussion demeure sur le sujet à l'étude et assurer le respect de décorum. Faire ressortir l'opinion exprimée par l'assemblée.

11. Pouvoirs du conseil d'établissement

Adopter

- Son budget annuel de fonctionnement (art.66);
- Le plan de réussite du centre (art.74);
- Un rapport annuel contenant le bilan de ses activités (art.82);
- Le budget annuel du centre proposé par la directrice ou le directeur (art.95).

Approuver

- Les procès-verbaux de ses délibérations (art.69, al.2);

- La politique d'encadrement des élèves telle que proposée par la directrice ou le directeur du centre et élaborée avec les membres du personnel (art.75 et 77 al.1);
- Les règles de conduite et les mesures de sécurité telles que proposées par la directrice ou le directeur du centre et élaborées avec la participation des membres du personnel (art.76 et 77 al.1);
- Les modalités d'application du régime pédagogique telles que proposées par la directrice ou le directeur du centre (art.84);
- L'orientation générale proposée par la directrice ou le directeur du centre en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par le personnel enseignant des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves (art.85);
- La programmation proposée par la directrice ou le directeur du centre des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux du centre (art.87);
- L'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition du centre telle que proposée par la directrice ou le directeur du centre (art.93).

Conclure des contrats ou des ententes

- Dans le cadre de ses compétences, avec tout autre établissement d'enseignement du centre de services, conclure une entente visant à mettre en commun des biens et services ou activités (art.80);
- Avec toute personne ou organisme relativement à la fourniture de biens et services et exiger, à cette fin, une contribution financière desdits contrats ou services offerts (art.90 et 91);
- Relativement à l'utilisation des locaux et des immeubles mis à la disposition du centre telle que proposée par sa directrice ou son directeur, sous réserve, dans le cas d'une entente excédant une année, d'être autorisée au préalable par le centre de services (art.93 al.2).

Donner son avis au centre de services

- Sur toute question qu'il est tenu de lui soumettre en vertu de la loi (art.78 (1));
- Sur toute question propre à faciliter la bonne marche du centre (art.78 (2));
- Sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le centre de services (art.78 (3)).

Être consulté par le centre de services

- Sur la modification ou la révocation de l'acte de l'établissement du centre (art.79 (1));
- Sur les critères de sélection de la directrice ou du directeur du centre (art.79 (2)).
- Sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art.96.15).

- Sur les besoins du centre en biens et services ainsi que pour les locaux, leur amélioration et aménagement (art.96.22).

12. Procédure d'élection au poste de président

- La direction du centre préside l'élection;
- La direction du centre procède à l'appel des candidatures au poste de président;
- Chaque candidat doit être proposé par un membre ayant le droit de vote;
- Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close;
- S'il n'y a qu'une seule candidature, la personne est déclarée élue;
- S'il y a plus d'une candidature, la direction appelle le vote;
- Le vote est secret;
- La direction distribue les bulletins aux membres ayant le droit de voter;
- Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent;
- La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue;
- En cas d'égalité, le vote est repris;
- Après la déclaration d'élection, la direction procède à la destruction des bulletins de vote.

13. Particularité du centre

13.1 Heures des assemblées

Les assemblées débutent à 16h30 pour se terminer à 19h30.

13.2 Calendrier des rencontres

Pour la présente année scolaire, les dates des rencontres sont les suivantes : 28 septembre 2021, 9 novembre 2021, 7 décembre 2021, 15 février 2022, 5 avril 2022 et 7 juin 2022.

13.3 Remboursement des frais de gardiennage et de déplacement

Les frais de gardiennage sont remboursés à tous les membres (partenaires et élèves), au coût de six dollars (6,00 \$) de l'heure. Un reçu avec la signature de la gardienne doit être remis à la secrétaire de l'école. De plus, selon la Politique des frais de déplacement du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, les membres (partenaires et élèves) peuvent bénéficier d'un remboursement.

13.4 Budget du conseil d'établissement

Le budget du conseil d'établissement est de cinq cents dollars (500,00 \$).

La direction du centre rend compte des dépenses encourues par le conseil à quelques reprises dans l'année.

Les règles de régie interne du conseil d'établissement du centre ont été adoptées lors de la rencontre tenue le 28 septembre.

Résolution CE # : CE21-22.01